

En préambule

L'an dernier M le sous préfet Bruno CHARLOT avait fait plusieurs interventions pour rendre ce rapport plus compréhensible. Certaines de ses interventions ont d'ailleurs été notées dans le compte rendu.

Cette année je constate une dégradation de la compréhension de ce rapport 2022, malgré les interventions de M le sous préfet et malgré mes remarques de chaque année concernant ce même point.

Un fait marquant, le lexique incomplet des abréviations utilisées commencé par l'ancien directeur d'exploitation M Burkiewitz sous mon insistance n'y figure plus !

Il me paraît obligatoire d'en refaire un, en particulier pour les abréviations utilisées propres au rédacteur., (COT, MES, MEST GER, DIB etc....)

S'il est utile de mentionner l'abréviation universelle des éléments chimiques, merci de les séparer du reste car dans l'ancienne liste des abréviations, tout était mélangé !.

Voici ce qui interpelle lors de la lecture du rapport 2022 et qui rend sa compréhension d'autant plus compliquée :

Page 22 :

La compréhension de cette formule est particulièrement sibylline, aucune des abréviations n'est expliquée.

Soit elle ne présente aucun intérêt et on n'en fait pas état, soit on explique un minimum en quoi consistent ces abréviations mathématiques.

A ce sujet M le sous préfet avait fait spontanément une demande d'explications et j'avais appuyé ses propos en montrant de véritables explications de la même formule figurant dans le rapport du SIFEFAGE, bien plus pédagogique (un autre incinérateur Ain Haute Savoie)

Page 33 : erreur de transcription de nombre. Il faut interpréter en bas 561 au lieu de 551 (une erreur c'est humain !)

Page 37 : Environnement

C'est une fait récurrent ; les courbes multicolores sont très difficiles à décrypter sans confusion en raison de la similitude de certaines couleurs. Il serait utile de relier par une flèche indicatrice la mention de chaque substance et sa propre courbe , on y verrait bien mieux. Par exemple, pour différencier le CO et le NOx on s'arrache les yeux !

Et idem pour les autres croquis qui suivent, aux multiples couleurs (p38 notamment)

Pages 40 et 41

Dans cette ambiance de lecture on se demande s'il s'agit vraiment d'un doublon ou s'il manque réellement un graphique concernant d'autres substances....

Page 43 :

Pour les 2 mesures annuelles externes évoquées :

Il serait judicieux de préciser par quel organisme et sous la responsabilité de quelle entité ils sont demandés (DREAL ?)

Pages 44 et 45

-Au sujet des mesures ponctuelles , même remarque que pour la p 43.

-Pour le texte traitant des métaux et le graphique censé s'y rapporter, nous sommes dans l'opacité la plus totale :

- Pourquoi intituler ce graphique "autres métaux" alors qu'on fait allusion aux "métaux" ? -Et il serait judicieux de citer les métaux évoqués.

-D'autant que juste après en p45 on évoque d'autres métaux que ceux de la page précédente, à savoir Mercure (Hg) Cadmium (Cd) Thallium (Tl)

On s'y perd, on met un temps fou à décrypter l'information !

Page 47:

-Dans le titre on évoque le GEREP. Une brève explication de la provenance de ce document serait bienvenue pour le néophyte (DREAL ?) !

-Un gros apporteur de DIB ; TRUMBACH est évoqué. Cette entité livrant 2914 tonnes de DIB serait responsable de 7,2% du temps de marche de l'UIOM.

Pourquoi cela ne figure pas dans le tableau en page 16 ? c'est troublant.

Cette entité est évoquée dans le cadre des métaux. On aimerait bien connaître l'activité de cette entité et son rapport avec les déchets métalliques, sans avoir à chercher sur internet.

Page 49

-Qu'entend-t-on par "mesure en continu par échantillonnage" dans le contexte évoqué ?

Pour chaque substance, quel est l'ordre de quantité d'eau analysée, sur quelle périodicité et quelle est la quantité d'eau moyenne écoulée lors de cette périodicité ?

-A quel moment prélève-t-on l'eau de purge si celle-ci sort de façon discontinue ?

-Qu'est-ce un analyseur COT ? carbone organique total ?

Page 50

Il serait judicieux de présenter cette page avant la page 49 pour une meilleure compréhension de cette page.

En conclusion

Si le rapport d'activité doit être remis aux membres de la CSS au moins 15 jours avant l'échéance, c'est me semble t il pour que chacun puisse prendre le temps de se l'approprier et non de le découvrir le jour même de la séance.

En conséquence je demande officiellement, dans un délai décent, une nouvelle rédaction de ce rapport annuel 2022 qui pourra servir de socle futur pour les suivants dans l'intérêt de tous.

Nombre de membres de la commission, notamment nos élus -pour qui j'ai un grand respect- sont par ailleurs sollicités par de multiples tâches dans l'exercice de leur fonction.

Ainsi, dans l'intérêt de tous les membres de la CSS et en particulier pour des nouveaux venus (élus ou autres), il me paraît capital de rendre ce rapport annuel facilement lisible et compréhensible et ce dès la 1^{ère} lecture.

Je demande au président du SIVOM ainsi qu'aux élus d'appuyer officiellement ma demande de nouvelle rédaction du rapport annuel. Faute de quoi, je considérerai que les membres élus du SIVOM n'ont pas de volonté suffisante de rendre facilement accessible ce rapport.

Dès lors, j'en tirerai les conséquences et sans démissionner de ma fonction, je remettrai en question l'utilité de ma présence aux CSS.

le 27 Juin 2022

Michel RODRIGUEZ
Membre des Amis de la Terre 74